



## L'avancement des carrières pour la promotion de la vie quotidienne.

Mutanda Mining « MUMI S.A.R.L » est une société minière dont le siège social est au n°57, Avenue Lusanga, Quartier Biashara, Commune de Dilala, Ville de Kolwezi. Son siège d'exploitation, centre de ses principales activités, se trouve à plus ou moins 42Km de la ville de Kolwezi dans la province du Lualaba en République Démocratique du Congo.

« MUMI S.A.R.L » est un site minier à ciel ouvert employé à l'extraction des minerais de cuivre et de cobalt. L'entreprise Mutanda Mining possède une usine hydro-métallurgique et une usine de fabrication d'acide sulfurique.

Consciente que sa première richesse est constituée de la main d'œuvre qu'elle emploie, « MUMI S.A.R.L » assure à ses travailleurs un environnement sain et salubre. En outre, elle organise régulièrement des sessions de remise à niveau pour ses employés à l'intérieur et à l'extérieur du pays cherchant à n'avoir que les meilleurs dans chaque domaine.

## APPEL D'OFFRE – MUMI/E&C / SERVICE / 2025 /005

### INSTALLATION DES BUREAUX CONTAINEUR A MUMI, POUR LE COMPTE DU DEPARTEMENT SOCIAL

---

#### I. INTRODUCTION

##### OBJECTIF DU PROJET

Mise en place de bureaux conteneurisés pour améliorer les conditions de travail des travailleurs sociaux à MUMI.

#### 1. TYPES D'ACTIVITÉS:

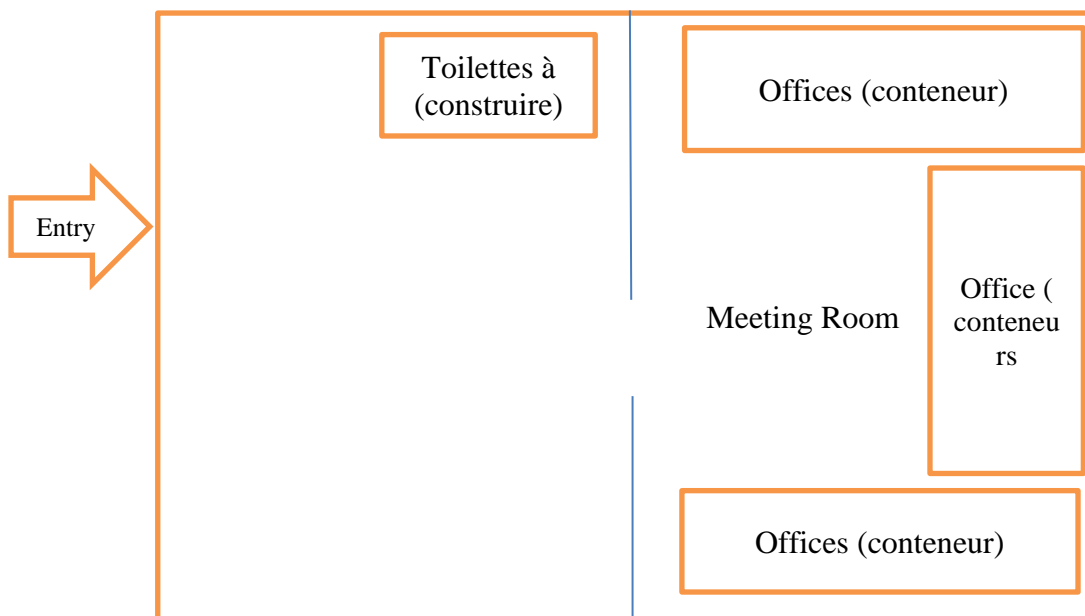
Le travail consistera à:

- Mise en place d'une plate-forme
- l'assemblage et l'installation d'un pupitre à conteneurs

## 5. CHANGEMENTS DE CHAMP D'APPLICATION

Le travail ne doit pas commencer sur l'ensemble du projet sans l'approbation des chefs de service concernés. Lorsqu'un changement potentiel est identifié, le responsable de MUMI DS doit en être informé et prendre des mesures.

## 6. PLAN dans le hangar qui sera couvert



Le plan consiste en une plate-forme en béton non armé, trois bureaux carrelés et panés, et une salle de réunion au centre (le tout couvert par des toits en forme de hangar). Les sanitaires seront situés à l'extérieur, avec une porte pour les hommes et une autre pour les femmes, et une aire de stationnement sera créée à l'extérieur.

### I. Conditions générales

- L'entrepreneur doit fournir les documents suivants lors de la soumission de sa proposition : RCCM, Avis d'assujettissement à la TVA, Identification nationale, Certificat ARSP, Numéro impôt (DGI), Attestation de domiciliation de compte bancaire.
- L'entrepreneur est responsable du transport de son personnel, de son équipement et des autres articles nécessaires à l'exécution des travaux. L'entrepreneur doit se conformer aux politiques et procédures de Mutanda Mining en ce qui concerne les déplacements et le transport.
- L'entrepreneur doit fournir tous les Équipements de Protection Individuel requis à ses employés et toutes les recommandations de sécurité de travail. Le Safework doit être mis en œuvre sur le site de travail.
- L'entrepreneur doit toujours se conformer aux règles de sécurité au travail et aux règlements énoncés dans les politiques et procédures de Mutanda Mining. La sécurité du site est une responsabilité de l'entrepreneur.

- Aucune modification de la portée du projet ne doit être entreprise sans l'approbation du responsable du département du social de Mutanda Mining.
- Lorsqu'un changement potentiel est identifié, le responsable du département du social de Mutanda Mining doit en être informé.
- Le responsable du département du social de Mutanda Mining tiendra compte des éléments suivants en ce qui concerne le changement, la raison du changement, les heures de travail et le coût estimés du changement, tout impact sur le calendrier résultant du changement, les garanties, l'assurance et les périodes de récupération, la responsabilité pour les défauts, etc.
- L'entrepreneur doit entretenir et enlever correctement toutes les installations temporaires installées pendant l'exécution de son contrat et s'assurer que l'état de l'environnement ne s'est pas détérioré lors du déplacement.
- L'entrepreneur ne doit fournir et utiliser sur tout ouvrage que l'équipement qui peut produire la qualité et la quantité de travail et de matériaux requis et dans le délai spécifié dans le calendrier d'exécution des travaux.
- L'équipement de l'entrepreneur et celui de ses sous-traitants doivent toujours être en bon état de fonctionnement. L'utilisation d'un équipement non conforme aux normes, tel que déterminé par Mutanda Mining, entraînera sa mise hors service immédiate jusqu'à sa réparation. Mutanda Mining se réserve le droit d'ordonner au contractant de retirer du lieu de travail le matériel non conforme aux normes.
- Aucun paiement ne sera effectué à l'entrepreneur pour les temps d'arrêt dus à un problème dans la communauté ou à un autre équipement inopérant.
- L'entrepreneur peut avoir son bureau à l'extérieur du site puisque les travaux se déroulent à l'extérieur du site de Mutanda Mining.

**NB :**

- La descente sur terrain est prévue **pour le 20 / 06 / 2025 à 9h00** (Heure de Kolwezi). Veuillez confirmer votre participation via le lien <https://forms.cloud.microsoft/e/r2NX3hicgY> ou [Mumi.Tender@mutandamining.com](mailto:Mumi.Tender@mutandamining.com); Suivantes au plus tard **18.06.2025**.

En appelant le +243 972973630 ou le +243 999963740.